



Aide-Soignant(e) sur le Pool Institutionnel de Nuit

Descriptif du poste/missions :

L'aide-soignant est affecté à une unité de cinq aides-soignants travaillant en binôme de 21H à 7h.

Chaque nuit, un aide-soignant est positionné sur TOSQUELLES, et un aide-soignant est positionné sur PINEL.

En dehors des heures de présence du cadre de santé coordonnateur, les équipes des unités d'accueil informent le cadre de santé paramédical d'astreinte des absences des agents du pool.

Les deux aides-soignants assurent à partir de 21H les transports ou renforts pour les admissions, réintégrations ou urgences somatiques.

L'aide-soignant est affecté pour une durée maximale de 3 ans sur le pool institutionnel de nuit. A l'issue de cette période il réintègre son unité d'origine.

Activités :

Admissions/réintégrations patients SDRE ou SDT :

- Accompagnement par 1 infirmier : c'est l'IDE de l'unité concernée qui assure le transport ; il est remplacé par l'aide-soignant du pool.
- Accompagnement par 1 aide-soignant : l'aide-soignant du pool remplace l'aide-soignant de l'unité concernée.
- Accompagnement par 1 infirmier et 1 aide-soignant : 1 aide-soignant du pool remplace l'infirmier de l'unité concernée et 1 aide-soignant du pool assure le transport suivant la prescription médicale.
- Accompagnement par 2 infirmiers : les 2 aides-soignants remplacent les 2 infirmiers dans les unités concernées.
- En ce qui concerne les unités d'admission décentralisées, les accompagnements nécessaires sont en priorité assurés par les infirmiers des unités d'un même pôle.

Urgences somatiques relatives :

En référence au protocole transports, et/ou sur prescription médicale, le binôme AS répond également aux situations d'urgences somatiques dans les mêmes conditions que précédemment.

Cas Particuliers :

Les équipes des unités du pôle PERSPECTIVES et de Parchappe sont dotées d'1 IDE et 1 AS; l'IDE ne peut donc participer aux transports ; il est remplacé par 1 IDE d'une autre unité d'admission ; l'équipe de l'UCS ne participe pas aux transports de nuit, l'IDE est également remplacée.

Calendrier des unités d'admission remplaçantes pour Parchappe :

Unités d'admission	Période
PINEL	1 ^{er} janvier - 31 mars
RAYNIER	1 ^{er} avril – 30 juin
TOSQUELLES	1 ^{er} juillet – 30 septembre
CHARCOT	1 ^{er} octobre – 31 décembre

En dehors de tout transport :

Les aides-soignants du binôme interviennent pour tout appel à renfort et participent à l'activité de leurs unités d'accueil respectives.

Ils renseignent la fiche d'intervention et l'adressent au cadre de santé.

Liaisons hiérarchiques :

- Coordinateur Général et Directeur des Soins
- Cadre Supérieur de Santé attaché à la Direction des soins et Qualité et à la Gestion des risques
- Cadre de Santé en charge du Pool Institutionnel de nuit

Liaisons fonctionnelles :

- Tout intervenant en lien avec les missions affectées

Texte réglementaire spécifique au service de nuit:

[Note d'information N°2012-48 sur l'organisation du service des soignants volontaires de nuit dans les unités de soins](#)

Compétences attendues :

Compétences relationnelles

Qualifications requises :

PREREQUIS EXIGES :

- Connaissances en santé mentale
- Rigueur et conscience professionnelle
- Capacités d'organisation et d'adaptation
- Sens du relationnel

PREREQUIS CONSEILLES :

- Formation oméga
- Formation incendie
- Formation aux gestes de premier secours

Type de contrat et date de prise de poste : 01/01/2023

Localisation : Cadillac

Salaire indicatif : Selon grille de la fonction publique hospitalière

????,?? € Brut mensuel pour un temps plein, reprise d'ancienneté.

+ primes liées à l'exercice du métier.

Conditions d'exercice :

Poste à temps plein

Liste des pièces à fournir :

- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- 3 dernières évaluations professionnelles
- Copie du diplôme
- Pass sanitaire

Date limite de dépôt des candidatures :

Contact :



Secrétariat DRH



05.56.76.54.09



recrutement@ch-cadillac.fr